



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier
AVIS PUBLIC

Dérogation mineure de zonage
du matricule 5098 19 1751 de la Municipalité d'Authier.

AVIS PUBLIC est donné, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité d'Authier, que, lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui sera tenue le 18 juillet 2022, à 10h00, à la salle du conseil située au 457, rue de la Montée, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant le matricule ci-haut mentionné.

195, chemin des Ancêtres:

Lot 4 730 775 du cadastre du Québec

Objet: - Garage construit en partie en marge avant;

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Authier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'Authier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

Donné à Authier, ce 30 juin 2022

Rachel Barbe
Directrice générale et secrétaire-trésorière